

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE ST CREPIN IBOUVILLERS

24/06/2026-04

Nombre de conseillers :
- en exercice 23
- présents 16
- votants 20

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

**Vote des subventions
Communales 2026**

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL
MM LETELLIER, RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLOT, M. RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les dossiers de demande de subventions aux associations pour l'année 2026 et après en avoir délibéré,

-DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

❖ USR :	10 000,00 €
❖ ASL	2 200,00 €
❖ Comité de Jumelage	2 200,00 €
❖ Club du 3 ^{ème} âge	1 600,00 €
❖ Anciens Combattants	400,00 €
❖ Amicale des donneurs de sang	200,00 €
❖ Union des Petits Chasseurs	1 200,00 €
❖ Coopérative Scolaire	800,00 €
❖ FIT'N DANSE	800,00 €
❖ Judo Club	500,00 €
❖ Club de Basket	800,00 €
❖ Le Roseau de St Crépin (VIET VODAO)	500,00 €
❖ Association Multisports (SENZU)	700,00 €

Soit un total de

21 900, 00 €

Pour extrait, conforme au registre.

Le Maire,


Alain LETELLIER

